

Le Courrier du Gers : ["puis"  
journal politique, littéraire,  
industriel et d'annonces "puis"  
politique libérale, [...]

. Le Courrier du Gers : ["puis" journal politique, littéraire, industriel et d'annonces "puis" politique libérale, religion, littérature, sciences, agriculture]. 1856-11-12.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



# COURRIER DU GERS

## ANNONCES.

Le *Courrier du Gers* paraît tous les deux jours. Il est désigné pour les insertions judiciaires des cinq arrondissements du Gers.  
 Pour les insertions et annonces du département et des départements limitrophes, s'adresser à M. OESTOUT, gérant, place de la Mairie, n° 10.  
 Les annonces industrielles sont payables d'avance.  
 Pour Paris et les autres départements, s'adresser exclusivement à MM. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, Laflitte et Bullier, rue de la Banque, 20, à Paris, Fontaine, rue de Trévise, 22, Paris.

## ABONNEMENTS.

On s'abonne à Auch, au bureau du Journal, place de la Mairie, n° 10, et dans tous les bureaux de poste. Les lettres non affranchies sont refusées.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois. Ils sont, à défaut de renouvellement, supprimés à l'échéance.  
 PRIX DE L'ABONNEMENT : Auch et le département : Un an, 24 fr.; six mois, 13 fr.; trois mois, 7 fr.; un mois, 2 fr. 50 c. — Hors le département : Un an, 30 fr.; six mois, 16 fr.; trois mois, 9 fr.; un mois, 3 fr. 50 c.

## Auch, 12 Novembre.

### BULLETIN.

Nous revenons encore aujourd'hui sur le discours de lord Palmerston à Manchester et à Liverpool. On comprend l'intérêt de ces allocutions du membre le plus influent du cabinet de Londres, lorsque l'alliance anglaise semble remise en question. On en trouvera le texte plus bas, nous voulons dire le texte abrégé et réduit seulement aux parties qui peuvent avoir quelque importance politique.

Voici encore un document qui a toute l'importance que peut avoir un article de journal anglais. Nous l'empruntons au *Times*. Nous y lisons :

« Nous n'abandonnerons point la Turquie au moment critique; nous ne retirerons pas non plus un seul vaisseau de l'Éuxin, tant que sa présence sera nécessaire à la défense d'une cause pour laquelle nous avons combattu et vaincu.

« Nous ne nous opposerons jamais à ce que toute difficulté réelle, toute contestation loyale et de bonne foi, relativement au sens et à la portée des conditions du traité de Paris, soient remises à un arbitrage, mais nous n'en appellerons à aucun tribunal du monde pour qu'il soit décidé si la Russie doit, en hiver, lorsque la Baltique est fermée et que la Crimée est évacuée, exécuter des conditions qu'elle s'est empressée d'accepter au printemps, ayant devant elle la perspective d'une longue campagne par terre et par mer.

« Si la Russie entend observer le traité, qu'on ne nous parle plus de cette misérable chicane entre Bolgrad hameau et Bolgrad ville; qu'elle retire de l'île des Serpents sa petite poignée de soldats, et n'ait pas l'effronterie de nous proposer qu'un seul même de ses vaisseaux passe de la Méditerranée dans la mer Noire. Si en dépit du traité elle entend conserver sa communication avec le Danube, c'est non d'un Congrès, mais d'une guerre européenne qu'il s'agit.

« La durée de la paix, comme l'a dit avec raison lord Palmerston, dépend d'elle: qu'elle décide. Ni elle ni ses mercenaires amis étrangers ne réussiront à démunir la France et l'Angleterre. Les deux nations sont toujours parfaitement d'accord, excepté sur un point de très peu d'importance. Unis, nous pouvons défer toutes les machinations. »

C'est vif contre la Russie; mais c'est amical pour la France, et le désir de voir se continuer l'alliance est très catégoriquement exprimé.

Nous reproduisons plus loin l'article de l'*Ost-Deutsche-Post*, de Vienne, que le télégraphe résumait il y a quelques jours. En Prusse, l'opinion et le gouvernement se rangent, dans ce conflit, du côté de la France. Le *Temps* publie un article semi-officiel en faveur de la réunion de la Confédération.

Le *Mercur de Souabe* dément, d'après une lettre de Vienne, le bruit qu'une note autrichienne

relative à la cession de Bolgrad aurait été envoyée dernièrement à Saint-Petersbourg. Il est seulement vrai qu'une conférence a eu lieu la semaine dernière à Vienne au ministère des affaires étrangères, au sujet de cette affaire; les représentants de la France, de l'Angleterre, de la Porte et de la Russie y assistaient; mais cette conférence n'a eu aucun résultat, l'Autriche, l'Angleterre et la Porte ayant continué à soutenir contre la France et la Russie que l'abandon de Bolgrad était indispensable.

« Voici, dit l'*Indépendance belge*, la note exacte des forces navales que l'Angleterre possédait dans la mer Noire à la date du 31 octobre: les vaisseaux le *Majestic*, remplaçant le *Hannibal*, et le *Royal-Albert*; les frégates à hélice *Curaçao* de 50 canons, *Diamond* de 28, et *Dauntless* de 28 également; les corvettes à vapeur *Malacca* de 17 canons, *Magicienne* de 16, et *Ariel* de 14; les avisos et canonnières à vapeur *Constrict*, *Carlew*, *Desperate*, *Squalow* de 8 canons; *Beagle*, *Centaure*, *Recruit*, *Snake*, *Sphinx*, *Strombol*, *Viper*, *Vulture*, *Wrenegle*, chacun de 6 canons; *Arrow*, *Gladiator*, *Lynx*, *Medina*, *Tartare*, chacun de 4 canons; *Oberon* de 3; *Harpy* de 1; *Melampus*, *Wye*, bâtiments-magasins.

« A la date des dernières nouvelles, le *Majestic* était mouillé à Buyukdéré. On assurait que, après avoir fait de l'eau et du charbon, il allait entrer dans la mer Noire. Si ce fait se réalise, le *Majestic* sera le dix-neuvième navire de guerre anglais en ce moment dans la mer Noire. On ajoute que l'*Hannibal*, qui vient de rentrer à Portsmouth, réarme pour se diriger vers les mêmes parages. »

— Les nouvelles des Etats-Unis arrivées par le dernier paquebot sont favorables à la candidature de M. Buchanan à la présidence. — J. Bories.

Nous trouvons dans les journaux anglais le texte des trois discours prononcés par lord Palmerston à Salford, à Town Hall et à Free Trade Hall (Manchester). Le premier ministre a surtout répondu à l'accusation souvent portée contre lui de compromettre sans nécessité la paix du pays; il s'est efforcé, a-t-il dit, d'empêcher la guerre.

« S'il est important, a-t-il ajouté, que l'Angleterre ait une haute place dans l'opinion des autres nations, ce n'est pas par un développement formidable de sa marine et de ses armées qu'elle doit atteindre ce but désiré.

« Toutes les nations doivent certainement posséder leurs moyens de défense, mais ce n'est pas en menaçant les autres, comme l'ont souvent fait les peuples et les gouvernements du continent; je le dis avec plaisir, ce n'est pas en maintenant toujours sur pied de vastes armements que l'on peut acquiescer une influence politique réelle, substantielle et utile. Elle ne s'acquiert que par l'influence morale que la conduite d'une nation exerce sur l'opinion des autres. »

Voici la fin du discours prononcé par le noble lord à l'hôtel de ville de Manchester :

« On a dit que toutes les fois que j'ai administré les affaires étrangères, je me suis montré soucieux des intérêts des sujets de Sa Majesté à l'étranger; sous ce rapport, je me suis considéré comme l'organe du peuple anglais.

« Il m'a semblé qu'un gouvernement qui n'aurait pas son bras puissant sur ses sujets disséminés dans toutes les parties du globe, pour leur faire rendre justice, manquait à ses devoirs. Du reste, ce n'est pas dans les grands Etats que j'ai éprouvé des difficultés de cette sorte, car les grands Etats tiennent à honneur de respecter les droits et les intérêts de tous, étrangers ou nationaux.

« C'est dans les petits Etats que j'ai vu ces principes méconnus; c'est là que je me suis vu toujours obligé d'intervenir; puis, on est venu me dire : « Mais vous attaquez le faible! » Non, je n'ai pas attaqué le faible, mais ces Etats ont abusé de leur faiblesse, ils se sont retranchés derrière leur faiblesse pour faire le mal, pensant que vous fermeriez les yeux sur leurs torts, uniquement parce que vous êtes assez forts pour vous faire rendre justice vous-même. »

Nous recevons enfin le discours de lord Palmerston en réponse à l'adresse qui lui a été présentée par le conseil municipal de Liverpool, et le passage suivant nous paraît devoir être reproduit :

« Je puis dire à ceux qui j'ai l'honneur d'adresser la parole, que les ressources mises à la disposition du gouvernement par la marine commerciale de l'Angleterre ont puissamment contribué au succès des opérations dans lesquelles nous étions engagés. Les immenses moyens de transport qu'elle a fournis au gouvernement ont eu ce résultat: c'est que nos armées, et quand je dis nos armées, j'entends parler des armées de France et d'Angleterre; car, en cette circonstance, elles n'en ont fait qu'une seule (très bien!), c'est que les armées alliées qui (la nôtre, du moins) se trouvaient à trois mille milles du centre de leurs ressources, en étaient réellement, en fait de temps et de facilités, plus près que l'ennemi ne l'était des siennes, et pourtant il combattait sur son propre territoire. (Approbat.) Au lieu d'être épuisés par la première année de la guerre, nous commençons à déployer notre force, et, au lieu de fléchir sous les difficultés, cet indomptable esprit de l'Angleterre a redoublé d'énergie en face des obstacles qui parfois surgissaient devant lui, et au lieu de s'allanguir, l'ardeur nationale s'est accrue en proportion de la durée de la lutte. »

Pendant que le *Temps*, journal semi-officiel de Berlin, publie un article en faveur d'une nouvelle réunion du congrès de Paris, l'*Ost-Deutsche-Post*, organe du cabinet de Vienne, se prononce contre de nouvelles conférences. Voici les considérations de ce dernier journal :

« Meux vaut un maigre compromis qu'un gros

procès, dit un ancien et pacifique proverbe, et les grandes puissances européennes s'y sont conformées en signant le traité du 30 mars. Bien que ces stipulations laissent beaucoup à désirer, les puissances préférèrent ce vague, cet arrangement achevé à demi, à la continuation de la guerre.

« Maintenant, la Russie veut prendre encore une partie de cette moitié, et le gouvernement français veut régler dans un nouveau congrès ce second procès, moins dangereux sans doute. En apparence, cette voie est excellente, mais elle ne l'est pas en réalité, car il serait possible que ce congrès aboutît à une issue très-dangereuse.

« La conférence de Paris n'a été conduite à son terme si promptement et si heureusement que parce que les puissances alliées étaient d'accord sur son but. La Russie d'un côté, les autres Etats de l'autre, l'esprit de modération au milieu. Les négociations arrivèrent ainsi à leur conclusion. Le congrès que demandent aujourd'hui les journaux français conduirait plutôt à des complications profondes qu'à une prompte conciliation.

« D'après l'état où en sont les choses aujourd'hui, le second congrès serait un congrès nouveau et non une continuation de celui qui l'a précédé. Il serait nouveau, car les puissances y seraient groupées tout autrement, puisque la France ne se trouve plus au milieu des alliés de décembre, avec la même manière de voir et la même volonté, mais qu'elle s'est créée une autre position. Ce ne serait plus là l'acte final de l'ancien drame; mais il se présenterait d'autres motifs et une nouvelle intrigue. Si un congrès était semblable à un parlement où les majorités décident, la chose pourrait, en définitive, se passer sans danger. Mais un Etat ne peut jamais sacrifier sa détermination propre; le droit de la majorité n'est pas un principe de droit des gens; la puissance vaincue peut seule être soumise à la majorité.

« A notre avis, un Congrès ne contribuerait dans le moment actuel qu'à dissoudre les alliances, même formellement, qu'à rendre le schisme plus éclatant et qu'à empêcher le retour dans les anciennes voies. »

### TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Francfort, 8 novembre.

La Diète, dans sa séance de jeudi, a voté, à l'unanimité, le système de fortifications prussien. S'appuyant aussi sur le protocole de Londres à propos de l'élargissement des prisonniers de Neuchâtel, elle veut appuyer les démarches de la Prusse avec énergie.

Berlin, 8 novembre.

Le *Temps*, de Berlin, déclare qu'une interprétation authentique du traité du 30 mars est nécessaire. L'Angleterre et l'Autriche n'ont pas le droit de l'interpréter à elles seules, mais tous les signataires du traité doivent concourir.

La Russie a donc raison de demander la réunion de la conférence de Paris.

## FEUILLETON DU COURRIER DU GERS.

### LES MARIAGES DE PARIS.

#### Les Jumeaux de l'hôtel Cornaille.

I.

Lorsque j'étais candidat à l'école normale (c'était au mois d'octobre de l'an de grâce 1848), je me liai d'amitié avec deux de mes concurrents, les frères Debay. Ils étaient Bretons, nés à Auray, et élevés au collège de Vannes. Quoiqu'ils fussent du même âge, à quelques minutes près, ils ne se ressemblaient en rien, et je n'ai jamais vu deux jumeaux si mal assortis. Mathieu Debay était un petit homme de vingt-trois ans, passablement laid et rabougri. Il avait les bras trop longs, les épaules trop hautes et les jambes trop courtes; vous auriez dit un bossu qui a égaré sa bosse. Son frère Léonce était un type de beauté aristocratique; grand, bien pris, la taille fine, le profil grec, l'œil fier, la moustache superbe. Ses cheveux presque blancs frissonnaient sur sa tête comme la crinière d'un lion. Le pauvre Mathieu n'était pas rous, mais il avait échappé belle: sa barbe et ses cheveux offraient un débattillon de toutes les couleurs. Ce qui plaisait en lui, c'était une paire de petits yeux gris, pleins de finesse, de naïveté, de douceur, et de tout ce qu'il y a de meilleur au monde. La beauté, bannie de toute sa personne, s'était réfugiée dans ce coin-là. Lorsque les deux frères venaient aux examens, Léonce faisait siffler une petite canne à pomme d'argent qui excitait bien des jalousies; Mathieu traînait philosophiquement sous son bras un gros vieux parapluie rouge qui lui conciliait la bienveillance des exami-

nateurs. Cependant il fut refusé, comme son frère: le collège de Vannes ne leur avait point appris assez de grec. On regretta Mathieu à l'école: il avait la vocation, le désir de s'instruire, la rage d'enseigner; il était né professeur. Quant à Léonce, nous pensions unanimement que ce serait grand dommage si un garçon si bien bâti se renfermait comme nous dans le cloître universitaire. Sa prise de robe nous aurait contristés comme une prise d'habit.

Les deux frères n'étaient pas sans ressources. Nous trouvions même qu'ils étaient riches, lorsque nous comparions leur fortune à la nôtre: ils avaient l'oncle Yvon. L'oncle Yvon, ancien capitaine au cabotage, puis armateur pour la pêche aux sardines, possédait plusieurs bateaux, une multitude de filets, quelques biens au soleil et une jolie maison sur le port d'Auray, devant le *Pavillon d'en bas*. Comme il n'avait jamais trouvé le temps de se marier, il était resté garçon. C'était un homme de grand cœur, excellent pour le pauvre monde et surtout pour sa famille qui en avait besoin. Les gens d'Auray le tenaient en haute estime; il était du conseil municipal, et les petits garçons lui disaient, en ôtant leur casquette: Bonjour, capitaine Yvon! Ce digne homme avait recueilli dans sa maison M. et Mme Debay, et il économisait deux cents francs par mois pour les enfants.

Grâce à sa munificence, Léonce et Mathieu purent se loger à l'hôtel Cornaille, qui est l'hôtel des Princes du quartier latin. Leur chambre coûtait cinquante francs par mois; c'était une belle chambre. On y voyait deux lits d'acajou avec des rideaux rouges, et deux fauteuils, et plusieurs chaises, et une armoire vitrée pour serrer les livres, et même (Dieu me pardonne!) un tapis. Ces messieurs mangeaient à l'hôtel; la pension n'y était pas mauvaise, à 75 fr. par mois. Le vivre et le couvert absorbaient les deux cents francs de l'oncle Yvon; Ma-

thieu pourvut aux autres dépenses. Son âge ne lui permit pas de se présenter une seconde fois à l'école normale. Il dit à son frère: « Je vais me préparer aux examens de licence ès-lettres. Une fois licencié, j'écrirai mes thèses pour le doctorat, et le docteur Debay obtiendra un jour ou l'autre une suppléance dans quelque faculté. Pour toi, tu feras ta médecine ou ton droit, tu es libre.

« Et de l'argent? demanda Léonce.  
 — Je battraï monnaie. Je me suis présenté à Sainte-Barbe, et j'ai demandé des leçons. On m'a accepté pour répétiteur des élèves de troisième et de seconde: deux heures de travail tous les matins, et deux cents francs tous les mois. Il faudra me lever à cinq heures: mais nous serons riches.

— Et puis, ajouta Léonce, tu appartiens à la famille des matineux, et c'est un plaisir pour toi que de réveiller le soleil.

Léonce choisit le droit. Il parlait comme un oracle, et personne ne doutait qu'il ne fit un excellent avocat. Il suivait les cours, prenait des notes et les rédigeait avec soin; après quoi il faisait toilette, courait Paris, se montrait aux quatre points cardinaux, et passait la soirée au théâtre. Mathieu, vêtu d'un paletot noisette que je vois encore, écoutait tous les professeurs de la Sorbonne, et travaillait le soir à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Tout le quartier latin connaissait Léonce; personne au monde ne soupçonnait l'existence de Mathieu.

J'allais les voir à presque toutes mes sorties, c'est-à-dire le jeudi et le dimanche. Ils me prêtaient des livres. Mathieu avait un culte pour Mme Sand; Léonce était fanatique de Balzac. Le jeune professeur se délassait dans la compagnie de François le Champi, du bonhomme Patience ou des Bessons de la Bessonnère. Son âme simple et sérieuse cheminaient en rêvant dans le sillon rongéâtre des charnières, dans les sentiers bordés de bruyères ou sous

les grands châtaigniers qui ombragent la mare au diable. L'esprit remuant de Léonce suivait les chemins tout différents. Curieux de sonder des mystères de la vie parisienne, avide de plaisir, de lumière et de bruit, il aspirait dans les romans de Balzac un air enivrant comme le parfum des serres chaudes. Il suivait d'un œil ébloui les fortunes étranges des Rubempré, des Rastignac, des Henri de Marsay. Il entraînait dans leurs habits, il se glissait dans leur monde, il assistait à leur duels, à leurs amours, à leurs entreprises, à leurs victoires; il triomphait avec eux. Puis il venait se regarder dans la glace. Étaient-ils mieux que moi? Est-ce que je ne les vax pas? Qu'est-ce qui m'empêcherait de réussir comme eux? J'ai leur beauté, leur esprit, une instruction qu'ils n'ont jamais eue, et ce qui vaut mieux encore, le sentiment du devoir. J'ai appris dès le collège la distinction du bien et du mal. Je serai un de Marsay moins les vices, un Rubempré sans Vautrin, un Rastignac scrupuleux: quel avenir! toutes les jouissances du plaisir et tout l'orgueil de la vertu! Quand les deux frères, l'œil fermé à demi, interrompaient leur lecture pour écouter quelque voix intérieure, on pouvait dire à coup sûr que Léonce entendait le tintement des millions de Nucingen ou de Gobseck, et Mathieu, le bruit frétilant de ces clochettes rustiques qui annoncent le retour des troupeaux.

Nous sortions quelquefois ensemble. Léonce nous promenait sur le boulevard des Italiens et dans les beaux quartiers de Paris. Il choisissait des hôtels, il achetait des chevaux, il enrôlait des laquais. Lorsqu'il voyait une tête désagréable dans un joli coupé, il nous prenait à partie: Tout marche de travers, disait-il, et l'univers est un sot pays. Est-ce que cette voiture ne nous irait pas cent fois mieux? Il disait nous par politesse; sa passion pour les chevaux était si violente que Mathieu lui prit un



BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1856.

DERNIER COURS AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (Rente 3 p. 0/0, Banque de France) and Price (66 50, 90 50, 3,825).

Nouvelles Locales.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient de décider, sur la demande de M. le préfet, que l'administration centrale supportera les frais de transport de Tours à Agen de 100 hectolitres de pommes de terre charbon, destinées à être revendues, aux prix de revient, aux agriculteurs du département du Gers.

La question de l'assistance a été mise à l'ordre du jour de la session de novembre des conseils municipaux, conformément aux instructions adressées par M. le préfet à MM. les maires, le 20 octobre dernier.

A Lasseran, une somme de 70 fr., et à Caillavet une somme de 50 fr. ont été mises à la disposition de MM. les maires pour secourir les malheureux.

A Lombez, une somme de 1,600 fr. a été affectée à une distribution de bons équivalant à une réduction de la taxe du pain.

A Marciac, une imposition extraordinaire de 4,000 fr. a été votée pour la création d'ateliers de charité et secours au bureau de bienfaisance.

A Vi-Fezensac, M. de Rivière, dans la séance du 9 novembre, a mis à la disposition du conseil municipal, à titre de don personnel, une somme de cinq mille francs, pour l'exécution de divers travaux d'utilité communale.

Le dépôt de farine récemment établi à Plaisance, sur la demande de M. le préfet, par la maison Bransoulie, de Nérac, produit déjà d'heureux résultats.

On nous écrit de Plaisance que divers négociants de la contrée, préoccupés des conséquences de cette mesure, viennent également de créer des magasins de farine.

Cette concurrence ne saurait manquer d'être utile aux intérêts des consommateurs.

M. le préfet vient de prendre les dispositions nécessaires pour multiplier les ateliers de travaux publics, notamment dans les cantons éloignés des points sur lesquels, d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur, il doit être bientôt organisé des chantiers de terrassements pour les chemins de fer.

M. le préfet s'est plus particulièrement préoccupé de faire exécuter, dans ces circonstances, divers travaux projetés par MM. les ingénieurs pour l'amélioration des chemins d'intérêt commun.

Ce magistrat a réparti dans ce but, et à titre de secours, une somme de 6,400 fr. qui a reçu l'affectation suivante :

Table listing various roads and their costs, such as 'Au chemin n. 26, de Lavardens aux Enclès' for 500 francs.

Par un arrêté du 11 novembre courant, M. le préfet vient de nommer le sieur Maurin (Jean) garde champêtre de la commune de Panjas.

On nous écrit de Vic-Fezensac : La foire dite de la Toussaint, qui a eu lieu le 6 du courant dans notre ville, a été très belle; un temps magnifique l'a favorisée.

Nous recevons le n° 45 du Recueil des Actes administratifs de la préfecture du Gers. Ce numéro contient divers circulaires adressées par M. le préfet à MM. les maires du département sur les questions suivantes :

- 1° Taxe municipale sur les Chiens. — Déclarations à faire pour les rôles de 1857;
2° Taxe municipale sur les Chiens. — Attribution aux Percepteurs d'une allocation de 12 centimes par article;
3° Taxe municipale sur les Chiens. — Epoque de la formation des rôles supplémentaires;
4° Monnaies. — Spéculation illicite sur le triage des Monnaies;
5° Enregistrement et Domaines : Transmission, par l'intermédiaire des Maires, des avertissements destinés aux redeables.

ARRÊTÉ.

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU GERS, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, Vu la loi du 2 mai 1855, qui établit une taxe municipale sur les chiens;

AVONS ARRÊTÉ ce qui suit : Art. 1er. — Les possesseurs de chiens sont mis en demeure de faire, à la Mairie de leur domicile, une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens, les usages auxquels ils sont destinés, et, par suite, s'ils appartiennent à l'une ou l'autre des deux catégories suivantes, savoir :

- PREMIÈRE CATÉGORIE. — Chiens d'agrément ou servant à la chasse.
DEUXIÈME CATÉGORIE. — Chiens de garde, comprenant ceux qui servent à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, magasins, ateliers, etc., et, en général, tous ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente.

Les chiens qui peuvent être classés dans l'une ou l'autre catégorie, sont rangés dans la première.

Art. 2. — La déclaration prescrite par l'article précédent doit être faite avant le 15 janvier 1857.

Les personnes qui auront fait cette déclaration antérieurement au 1er janvier seront tenues de la rectifier avant le 15 de ce mois, s'il est survenu quelque changement dans le nombre ou la destination de leurs chiens.

Art. 3. — Les déclarations seront inscrites sur un registre à souche. Il en sera immédiatement donné reçu aux déclarants; les récépissés feront mention des noms et prénoms du déclarant, de la date de la déclaration, du nombre et de l'usage des chiens déclarés.

Art. 4. — Seront passibles d'un accroissement de taxe : 1° celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'aura pas fait, en temps utile, la déclaration prescrite par l'article 2 du présent arrêté; 2° celui qui aura fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe sera triplée, et dans le second, elle sera doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec une fausse désignation.

Art. 5. — MM. les Sous-Préfets et les Maires sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à l'Hôtel de la Préfecture, à Auch, le 3 novembre 1856.

Le Préfet du Gers, P. FEART.

L'Echo de la Baise, journal de Condom, qui avait suspendu ses publications, vient de reparaitre.

Nous lisons dans ce journal : « Un accident vient d'arriver à la maison en construction sur la route d'Agen, appartenant au sieur Vaur. Un malheureux ouvrier est tombé du deuxième étage. L'échafaudage était fait avec des pièces de bois vermoulues et l'une d'elles s'est brisée sous le poids des matériaux.

Le comité de remonte d'Auch était à Condom, le 29 octobre dernier, pour l'achat des chevaux aptes aux services de l'armée.

Introduction au Rapport de M. le Préfet. (Suite.) J'espère que, dans ces conditions, Messieurs, vous voudrez bien voter le nouveau centime que je vous demande pour le service hydraulique.

Ce service pourra ainsi disposer d'une somme de 44,000 fr., et avec cette somme, j'ai la conviction qu'il nous sera possible de diminuer de beaucoup des pertes qui, année moyenne, dépassent depuis 1852 un million par an.

Je ne vous demanderai pas, cette année encore, le vote de ces deux centimes pour plusieurs exercices. J'ai assez de confiance dans les résultats que nous pourrions obtenir, pour ne pas craindre de renouer tous les ans, pendant quatre ou cinq ans s'il le faut, cette même proposition devant vous.

Cette confiance aujourd'hui, Messieurs, se trouve peine de monter mes quatre étages avec monsieur votre ami pour m'apporter six livres de pain et deux litres de bouillon.

Et comment? si la recette est bonne, nous en profiterons. — Il y a deux manières : on leur achète un fonds de commerce ou on leur procure une place du gouvernement.

Tais-toi donc, lui dit sa femme. Je t'ai toujours dit que tu te ferais du tort avec ton ambition. — Où est le mal, si je suis capable? J'avoue que j'ai toujours eu l'idée de demander une place.

Quelle est cette place, s'il vous plaît? demanda-t-elle? — Balayer de la ville de Paris. On gagne ses vingt sous par jour, et l'on est libre à dix heures du matin au plus tard.

Nous ne connaissons personne à la préfecture; mais Léonce était lié avec le fils d'un commissaire de

police : il usa de son influence pour obtenir la nomination du Petit-Gris.

« Grâce à vous, nous dit-il, je suis au-dessus du besoin; mes chefs m'apprécient déjà, et je ne désespère pas de faire enrôler ma femme dans ma brigade; ce serait la richesse. Mais il y a sur notre palier deux dames qui auraient bien besoin de votre assistance. Malheureusement, elles n'ont pas les mains faites pour balayer.

Allons les voir, dit Mathieu. — Laissez-moi d'abord vous parler. Ce ne sont pas des personnes comme ma femme et moi. Elles ont eu des malheurs. La dame est veuve. Son mari était bijoutier en gros, rue d'Orléans, au Marais.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.

« Elle est partie l'année dernière pour la Californie avec une machine qu'il avait inventée, une machine à trouver l'or; mais le bateau a fait naufrage en chemin, avec l'homme, la machine et le reste.



Cour d'Assises du Gers.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER CUNYAC.

Le 6 juillet, à neuf heures du soir, un nommé Gissot, charpentier à Ste-Marie, revenait d'une entrevue avec Marie Latapie avec laquelle il avait contracté mariage devant l'officier de l'état civil.

Gissot ne croyait pas avoir d'ennemis. Quel était le coupable ?

Marie Latapie se chargea de l'indiquer aux investigations de la justice. Elle fit savoir que François Dardenne, chez lequel elle était domestique, avait vu son mariage avec un profond sentiment de jalousie et lui avait dit : « Si vous ne vous étiez pas tant pressée, nous nous serions mariés ensemble. Si votre mari venait à mourir, me prendriez-vous ? »

C'est à raison de ces faits que François Dardenne est accusé de tentative d'assassinat.

Il est acquitté.

Ministère public : M. ISOARD, procureur impérial.

Défenseur : M<sup>e</sup> ALEM.

Bernard Dabrin, meunier à Tonget, vendit une pièce de terre au sieur Clamens et, comme cet immeuble était grevé de l'hypothèque légale de sa femme, il fit procéder à la purge voulue par la loi.

Cela fait, l'acquéreur se libéra ; mais les faits ayant été portés à la connaissance de la justice, Dabrin et la femme Cabandé sa complice furent arrêtés.

Dabrin est condamné à trois années d'emprisonnement ; la femme Cabandé est acquittée.

Ministère public : M. CALMELS DE PUNTIS, substitut.

Défenseurs : De Dabrin, M<sup>e</sup> ALEM. — De la femme Cabandé, M<sup>e</sup> MARMOYET.

NOUVELLES DU MIDI.

Haute-Garonne. — Toulouse, 9 novembre. — Nous croyons que c'est à tort que l'on a annoncé l'ouverture de la ligne entière du chemin de fer de Toulouse à Cette pour la fin de l'année.

PARIS, 9 NOVEMBRE.

On lit dans le Journal de Saint-Quentin, à la date d'hier samedi :

Une dépêche télégraphique nous apprend que l'Empereur s'est rendu aujourd'hui à Chauny, où sa visite n'avait été annoncée que le matin.

Le plus pressé, c'est de faire repérer les grandes eaux d'une manière certaine. Si l'on attend quelques années, on ne le pourra plus, parce que l'on aura oublié ou l'on aura détruit les points où la baisse des eaux avait été remarquée.

Le fait que ces points de départ soient assés solides que certains. Si ce point n'est que certain, il faut le rapporter par un nivellement sur un corps solide, le mur d'une église ou de tout autre monument dont la destruction ne dépend pas du caprice d'un seul homme.

M. Hébert, questeur du Corps Législatif et maire de la ville.

S. M. a quitté Chauny, après un court séjour, pour se rendre à la manufacture des glaces de St-Gobain et à Coucy-le-Château.

Par un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 7 de ce mois, le conseil impérial de l'instruction publique est convoqué pour le mercredi, 3 décembre, en session ordinaire.

Nous apprenons que M. Lejolivet, condamné à raison de la publicité anticipée donnée au traité du 30 mars, a obtenu de la clémence de l'Empereur la remise entière de sa peine.

L'ouverture du chemin de fer de Lyon à Grenoble par St-Rambert a eu lieu le 5 de ce mois. La distance qui sépare Lyon de Grenoble est franchie par cette voie dans l'espace de 6 heures 30 minutes.

Par décision du ministre de la marine, en date du 18 octobre, M. l'abbé Augereau (Athanase), a été nommé aumônier du Suffren, vaisseau-école des canonnières.

Par décision du 28 octobre, M. l'abbé Bourgade (Jean-Pierre) a été nommé aumônier supérieur de la division des Antilles et embarqué sur la Cléopâtre ; M. l'abbé Profillet (Louis-Charles), a été nommé aumônier dans la même division, et mis à la disposition de l'amiral commandant en chef.

Par décision ministérielle du 30 septembre 1856, M. l'abbé Buceille (Jean-Marie), aumônier de l'hôpital de la marine à Brest, a été admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

On fait en ce moment à Maromme (Seine-Inférieure), de grands préparatifs pour la réception prochaine du maréchal Pélissier.

Une correspondance parisienne du Nord annonce pour la fin du mois l'affaire des bulletins électoraux. La cour impériale de Lyon n'ayant pas voulu adopter la jurisprudence de la cour de cassation sur l'autorisation préalable pour imprimer et distribuer les bulletins électoraux, la question revient de nouveau devant toutes les chambres réunies, sous la présidence de M. Troplong.

Le Corriere Italiano, de Vienne, annonce que le sultan a accordé l'ordre de Medjidie de diverses classes à tous les généraux et à plusieurs officiers supérieurs et d'Etat-major de l'armée autrichienne des principautés.

Dans le département du Rhône, la 139<sup>e</sup> société de secours mutuels vient d'étendre aux femmes le bénéfice de l'association. C'est une initiative qui mérite d'être encouragée.

Et pour les ouvrières non mariées : 1<sup>o</sup> D'exercer l'état de polisseuse ou de brunisseuse depuis six mois à Lyon ; 2<sup>o</sup> D'être âgée de 16 ans au moins et de ne pas dépasser 40 ans ; 3<sup>o</sup> D'être valide et sans nul secret ou chronique ; 4<sup>o</sup> D'avoir l'esprit sain et une moralité irréprochable.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Le convoi de Paris à Lyon venait de toucher à la station de Joigny et d'y déposer son contingent de voyageurs ; le débarcadère, un instant encombré par la foule des arrivants et des gens venus pour les attendre, s'était peu à peu dégarni de monde.

Pardon, monsieur, dit alors le vieillard en s'approchant avec respect du personnage joufflu, n'est-ce pas à M. Clément P... que j'ai l'honneur de parler ?

Parbleu, monsieur Martin, reprit aussitôt le jeune homme sur le même ton, j'ai cru un instant que vous alliez me faire attendre.

Le vieillard, au lieu de répondre, courba la tête d'un air profondément affligé, et conduisit le nouveau débarqué vers un vieux carrosse suspendu sur son train massif par de larges courroies et attelé d'un bidet à rustique encolure.

Naguère encore, M. Clément R..., qui tranchait ainsi du grand seigneur, était employé dans une maison de quincaillerie de la capitale, et c'était le plus simple et le meilleur garçon du monde.

M. Clément R... était donc, comme nous venons de le dire, commis dans une maison de commerce, lorsque, il y a quelques jours, il reçut d'un homme

d'affaires de la basse Bourgogne une lettre qui lui apprenait qu'un oncle, dont il avait bien entendu parler, mais qu'il ne connaissait pas, venait de mourir en l'instituant son légataire universel au détriment d'une multitude de cousins, cousines, etc. ; qu'il eût donc à partir pour Joigny le lendemain par le convoi de neuf heures du matin, et que Martin, le serviteur de confiance du défunt, l'attendrait au débarcadère pour le conduire aux Eclusettes, domaine moitié ferme et moitié château, qui avait été la demeure de feu son oncle et qui constituait la plus forte partie de l'héritage.

Le jeune homme, ébahi d'une pareille anباء, n'avait donc eu garde de manquer aux prescriptions de la missive ; il s'était mis en route et il avait trouvé le domestique à son poste. Quand on fut arrivé aux Eclusettes, le vieux Martin fit au nouveau châtelain les honneurs de son domaine ; d'abord il lui présenta tous les domestiques, et puis il l'introduisit dans les appartements.

C'est ici la chambre à coucher de votre oncle, dit le vieillard, qui se décrivait en entrant dans une vaste pièce meublée à l'antique ; c'est ici qu'il est mort il y a dix jours. Mais le jeune homme, au lieu de se sentir ému en entrant dans l'appartement de son bienfaiteur, jeta sur tout ce qui l'entourait un regard méprisant et s'écria : « Ma foi, je n'en fais pas mon compliment au bonhomme, car tout cela est affreusement laid ! — Pourtant, monsieur, c'est ce qu'il y a de mieux ici ; et si vous ne vous y trouvez pas bien, j'en sais vraiment pas où vous pourriez vous loger. — Moi, demeurant ici ! vous n'y pensez pas, j'espère ! A nous autres jeunes gens, c'est Paris qu'il nous faut ; aussi vais-je m'empres- ser de mettre cette bicoque en vente. — Vendez les Eclusettes, auxquelles votre oncle tenait tant ! Mais c'est impossible ! et nous tous qui sommes ici depuis tant d'années, et qui comptons bien y finir nos jours, qu'allons-nous devenir, bon Dieu ! Monsieur Martin, trêve d'observations et de jérémiades, s'il vous plaît ; faites-moi servir à dîner, et puis vous me conduirez chez mon notaire. »

Après avoir fait le plus grand honneur aux repas qu'on lui servit, quoiqu'il eût l'air de trouver la chair mauvaise et les vins pitoyables, le légataire, toujours accompagné par le vieux Martin, monta de nouveau dans la vieille carriole, et l'on se remit en route.

Eh mais ! si je ne me trompe, dit M. Clément après quelques heures de voyage, nous sommes passés ici ce matin, et j'aperçois le débarcadère au bout de l'avenue. Est-ce que nous allons prendre le chemin de fer ? — Vous seul allez le prendre, monsieur, lui dit son compagnon de route en prenant cette fois un ton grave qui imposa au jeune homme malgré lui. C'est moi qui suis votre oncle, et fort heureusement je ne suis pas encore mort ; ayant entendu dire de vous assez de bien, j'avais résolu de vous donner tout ce que je possède ; mais, auparavant, j'ai voulu m'assurer par moi-même si vous étiez réellement digne de mes bienfaits, et j'ai eu recours à une ruse de comédie qui m'a parfaitement édifié sur votre compte.

Adieu, monsieur Clément, retournez à votre magasin, et rappelez-vous que votre sottise vous a fait manquer une occasion que vous ne retrouverez jamais.

Et le vieillard, après avoir remis au pauvre garçon 400 fr. pour l'indemniser de ses frais de déplacement, le congédia à la porte de l'embarcadère et s'en retourna chez lui.

La Vérité signale ainsi qu'il suit un abus très préjudiciable aux acheteurs, et dont se rendent coupables la plupart des marchands :

Le consommateur conserve la mauvaise habitude de demander, par exemple, un quart de telle marchandise. Or, un quart de livre (vieux système) équivaut à 125 grammes ; mais le marchand, comptant probablement sur l'ignorance de son client, a soin de ne poser sur la balance qu'un poids de 100 grammes et un de 20. C'est donc 5 grammes que le consommateur paie et qu'il n'a pas, plus une augmentation de 4 0/0 sur le prix de la marchandise vendue.

Nous engageons les acheteurs à se servir des nouvelles dénominations et de se faire servir : 125 grammes et non un quart, 250 grammes et non une demi-livre, etc. ; de cette manière, ils mettront le marchand dans l'impossibilité de tromper, et ils seront bien vite au courant du nouveau système des poids et mesures.

L'abus dont nous parlons atteint surtout la classe ouvrière, qui n'a pas le moyen de faire de grandes provisions. Nous ne comprenons pas que des marchands, qui retirent généralement un beau bénéfice sur leurs marchandises, emploient de pareils procédés pour augmenter leur gain.

Nous avons annoncé ces jours derniers que le prince héritier de Hesse-Cassel venait d'épouser à Londres une actrice allemande, la fille de l'acteur Birnbaum.

Une résolution du ministre de l'intérieur de Hesse-Cassel interdit un plus long séjour dans l'électorat à M. Birnbaum, acteur (beau-père du prince de Hanau), renvoyé du théâtre de la cour, et à sa famille.

On annonce, dit le Siècle, que les fabricants d'osier, à Paris, viennent de se mettre à construire des appareils destinés à porter les jupes de nos merveilleuses ; c'est la restauration des anciens paniers de nos grand'mères, destinés à faire concurrence aux marchands de crinoline, de caoutchouc, et même aux serruriers.

Pourquoi les paniers ne reviendraient-ils pas ? le rouge et le blanc, sans compter le noir, qui agrandit l'œil, sont bien revenus !

L'Emancipateur de Cambrai rapporte qu'un crime vient d'être commis dans cette ville. M<sup>me</sup> L..., femme d'un marchand de toiles, a été assassinée, pendant la nuit, dans son lit, à coups de marteau. Après l'assassinat, le cadavre de M<sup>me</sup> L... a été tiré du lit, traîné sur le plancher et recouvert de deux matelas. M. L... était parti la veille pour vaquer à ses affaires. On a cru d'abord que l'appât



